

## **Article 7 : Garanties**

La garantie est valable pour une durée de 36 mois à dater du jour de l'expédition dans les limites de l'utilisation prévue. Les garanties ne s'appliquent pas aux consommables (pile, lampe halogène, ...). La garantie ne couvre les produits que s'ils sont installés par un professionnel et utilisés conformément à leur destination, aux prescriptions d'utilisation et d'entretien contenues dans la documentation technique remise à l'acheteur par la Société VERANDA LIGHT. La garantie ne s'applique pas si nos produits sont installés avec d'autres produits non commercialisés par la société VERANDA LIGHT ou l'utilisation du matériel dans un environnement non conforme à nos conseils d'installation (humidité, température élevé de fonctionnement, ...). La garantie se limite strictement à l'échange des pièces reconnues défectueuses. Nous ne pouvons être tenus responsables des dommages pouvant résulter de l'emploi non prévu de notre matériel ou de son entretien insuffisant. Le client est tenu de vérifier si les produits et matériels sont conformes à la commande et aux spécifications figurant sur le bon de commande. Le client devra signaler par écrit immédiatement et au plus tard sous 15 jours, toute anomalie notamment de fonctionnement ou contestation sur les produits et matériels livrés. La garantie de la société VERANDA LIGHT se limite au seul remplacement, réparation ou remboursement des pièces et produits qu'elle reconnaît défectueux, ne pouvant excéder la valeur des produits vendus, sans autre prestation ou indemnité.